

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202207-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 26 du mois de septembre (26.09.2022) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 septembre 2022, s'est assemblé salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
M GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude
M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
M. FERTE Denis (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°09/2022-07

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'Arrêté Préfectoral n°82-2016-02-01-001 du 1^{er} Février 2016 portant création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
Vu la délibération n°04/2016-02 du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique portant sur l'adoption du règlement intérieur du syndicat, et notamment l'article 1 du règlement,
Vu la délibération n° 06/2019-02 portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du syndicat ;
Vu la délibération n° 10/2021-03 portant modification du règlement intérieur du syndicat ;
Vu le courrier de la Préfecture en date du 18 juillet 2022 autorisant l'organisation des conseils et bureaux mixtes du syndicat en présentiel, à distance ou en mode mixte (à la fois en présentiel et à distance) pour le syndicat mixte ouvert ;
Vu la délibération n° 09/2022-06 du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique portant modification des statuts du syndicat ;
Vu le projet de modification du règlement intérieur du syndicat Tarn-et-Garonne Numérique ci-annexé ;

Suite au contexte de crise sanitaire ayant permis notamment aux collectivités locales et leurs établissements de pouvoir organiser leurs instances à distance jusqu'au 31 juillet 2022, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique s'est interrogé sur la possibilité de faire perdurer ce dispositif au-delà de cette date.

Après avoir saisi la Préfecture, cette dernière par courrier en date du 18 juillet 2022, a confirmé que le CGCT offrait une grande liberté aux syndicats mixtes ouverts dans la définition de leurs modalités d'organisation et de fonctionnement. Par conséquent, le CGCT permet aux syndicats mixtes ouverts d'organiser des séances en présentiel, à distance ou en mode mixte, à la condition que cette possibilité organisationnelle soit intégrée dans les statuts du syndicat, et que les convocations afférentes des instances concernées indiquent le mode choisi.

Il convient également de procéder à une mise à jour du règlement intérieur du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique :

- En intégrant la possibilité d'organiser son Comité syndical et son Bureau en présentiel, à distance ou en mode mixte (à la fois en présentiel et à distance),
 - En précisant les modalités de cette organisation ;
-

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202207-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du syndicat Tarn-et-Garonne Numérique tel que ci-annexé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

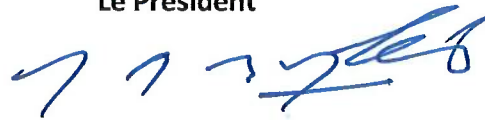
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

Fait à Montauban, le 26 septembre 2022

le 27 SEP. 2022

Et de la publication le 27 SEP. 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z